



Charte sur l'utilisation et la gestion vertueuses du bois

Dans le cadre de l'initiative « **Monaco s'engage contre la déforestation** » mon entreprise s'engage à :

-  **Promouvoir**, auprès des clients et des fournisseurs, le bois et les produits à base de bois certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable, comme moyen de lutte contre la déforestation.
-  **Acheter et utiliser** du bois et/ou des produits à base de bois certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable.
-  **Recycler** le bois et/ou les chutes de bois par des filières adaptées.
-  **Assurer** la traçabilité du bois et/ou du bois présent dans les produits à base de bois.
-  **Tendre vers une utilisation exclusive** de bois et/ou de produits à base de bois certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable.